



**P.V C.R.Q.D N° 08 du 09 FEVRIER 2014**

**Membres Présents :** Mrs BENZERDJEB .A. – SARDI .M - BOUZEROUATA.H.

**Ordre du jour:** *affaires disciplinaires championnat D2/ R1/R2.*

**AFFAIRE N°081: Ren : U.S.T – H.B.C.T S/G D2 du 17/01/2014**

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
- ☞ Avertissement OFF (C) Mr. TENCI .M . N ° Lic 428 du club U.S.T
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- ☞ Avertissement confirmer Off .C. TENCI .M. Lic 428 du club UST.

**AFFAIRE N°082:Ren : M.SIG - ESOF S/G D2 du 17/01/2014**

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. MIMOUN .M N ° Lic 370 du club ESOF.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- ☞ Avertissement confirmer OFF (A) Mr. MIMOUN .M . N ° Lic 370 du club ESOF.

**AFFAIRE N°083:Ren O.MOH– W.C.B.O.S. S/G D2 du 17/01/2014**

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. ROUAI. AEK N° Lic: 389 du club O.MOH.
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. ABDSLAMI .H. N° Lic: 798 du club W.C.B.O.S.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- ☞ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. ROUAI. AEK N° Lic: 389 du club O.MOH.
- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club W.C.B.O.S. pour 2<sup>émé</sup> avertissement.

**AFFAIRE N°084: Ren : H.B.C – JSMR S/G D2 du 17/01/2014**

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. ZAIDIA N° Lic: 689 du club JSMR.
- ☞ Disqualification de L'OFF(B) Mr. BELKHEIR .M. N° Lic 147 du club JSMR. Pour comportement anti –sportif.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club JSMR pour 2<sup>émé</sup> avertissement
- ☞ Est infligé une suspension de HUIT (08) matchs fermes à L'off .B Mr .BELKHEIR .M N° Lic : 147 du club JSMR.
- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club JSMR



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد  
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



**AFFAIRE N°085: Ren J.S.S – M.B.S. S/G D2 du 18/01/2014**

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
- ☞ Réserves formulé par le club M.B.S. à l'encontre des joueurs Mr. Nouali .M.A N° Lic: 743 & Mr. BERRAF .M.I N° Lic: 744 du Club J.S.S. pour participation sans autorisation du chef du corps.
- ☞ Réserves formulé par le club M.B.S. à l'encontre off (A) Mr DJAATOUT .Y. N° Lic: 413 du Club J.S.S. pour n'avoir pas purgé la totalité de la peine (08 matchs).
- ☞ Vu le paiement des droits de réserve par évocation du club M.B.S.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- ☞ Réserves recevable dans la forme.
- ☞ Les joueurs NOUALI .M. N° Lic: 743 & Mr. BERRAF .M.I N° Lic: 744 du Club J.S.S sont autorisé a participé au sein de l'association selon les règlements généraux F.A.H.B. (autorisation du chef de cops en date du : 22.12.2013).
- ☞ Le dirigeant DJAATOUT .Y. N° Lic: 413 est autorisé a dirigé sont club suite au P.V jury d'appel N° 03 du 08/01/2014.

**AFFAIRE N°086: Ren : N.G.H – El Hikma Oued Rhiou S/G R2 du 18/01/2014.**

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. OTHMANI .M. N° Lic: 476 du club El Hikma Oued Rhiou
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. OTHMANI .M. N° Lic: 476 du club El Hikma Oued Rhiou

**AFFAIRE N°087: Ren : U.S.T –H.B.C. S/G D2 du 24/012014.**

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Avertissement off (A) SELAMA .Dj. Lic. 433 (UST)
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- ☞ Avertissement confirmer de l'off (A) SELAMA Dj Lic 433 (UST).

**AFFAIRE N°088: Ren : W.C.B.O.S. – J.S.A. S/G D2 du 24/012014**

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Avertissement off (A) ABDESLAMI .H Lic 758 (W.C.B.O.S.)
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- ☞ Avertissement confirmer de l'off (A) ABDESLAMI .H Lic 758 W.C.B.O.S
- ☞ Il est infliger une amende de (2500 DA) au club (W.C.B.O.S.)

**AFFAIRE N°89: Ren : M.C.S – NRAET S/G R1 du 24/01/2014**

- ☞ Vu la feuille de match et le rapport des arbitres signalant:
- ☞ Disqualification du joueur HELAL .M. N° Lic : 023 du club NRAET pour attitude anti sportive.
- ☞ Disqualification du joueur KAID .A N° Lic : 030 du club NRAET pour attitude anti sportive.
- ☞ Disqualification du joueur BERAHMANE .F. N° Lic : 681 du club MCS pour attitude anti sportive
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**



# الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



- ☞ est infligé une suspension de deux (02) Matches fermes au Joueur HELAL .M. N° Lic : 023 du club NRAET.
- ☞ Il est infliger une amende de (2500 DA) au club NRAET.
- ☞ est infligé une suspension de deux (02) Matches fermes au Joueur KAID .A N° Lic : 030 du club NRAET
- ☞ Il est infliger une amende de (2500 DA) au club NRAET.
- ☞ est infligé une suspension de deux (02) Matches fermes au Joueur BERAHMANE .F. N° Lic : 681 du club MCS
- ☞ Il est infliger une amende de (2500 DA) au club MCS.

## **AFFAIRE N°090: Ren : GCAT. – HBCG. S/G R1 du 24/012014**

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ La participation du joueur BOUGRRA M avec la C.N.I N° 677944 du club HBCG.
- ☞ Disqualification du joueur BENYOUCEF.S. N° Lic : 208 du club GCAT pour attitude anti sportive.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

### **DECISION**

- ☞ Il est infliger une amende de (300 DA) au club HBCG.
- ☞ est infligé une suspension de deux (02) Matches fermes au Joueur BENYOUCEF.S. N° Lic : 208 du club GCAT.
- ☞ Il est infliger une amende de (2500 DA) au club GCAT.

## **AFFAIRE N°091: Ren : CRBS – NGH S/G R2 du 24/012014**

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Avertissement off (A) BENHAMOU.A. Lic. 720 du club NGH.
- ☞ La participation du joueur OUDANE .A avec la C.N.I N° 037421 du club CRBS.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

### **DECISION**

- ☞ Il est infliger une amende de (2500 DA) au club NGH pour 2<sup>émé</sup> avertissement.
- ☞ Il est infliger une amende de (300 DA) au club CRBS.

## **AFFAIRE N°092: Ren WIFAK – OMSBA S/G R1 du 25/012014**

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ La participation du joueur BALASRI .L. avec la C.N.I N° 235059 du club OMSBA.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

### **DECISION**

- ☞ Il est infliger une amende de (300 DA) au club OMSBA.

## **AFFAIRE N°093: Ren EL HIKMA - IRBF S/G R2 du 25/012014.**

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Avertissement off (A) OTMANI.M. Lic. 476 du club EL HIKMA.
- ☞ Avertissement off (A) MEDDAH.K. Lic. 673 du club IRBF.

- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

### **DECISION**

- ☞ Il est infliger une amende de (2500 DA) au club EL HIKMA pour 2<sup>émé</sup> avertissement.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد  
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



⚡ Avertissement confirmer de l'off (A) MEDDAH .K . Lic. 673 du club I.R.B.F.

**AFFAIRE N°094: Ren J.S.B - JSS S/G D2 du 24/012014.**

- ⚡ Vu la feuille de match et le rapport des arbitres signalant:
- ⚡ Le nom déroulement de la rencontre terrain impraticable
- ⚡ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ⚡ Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

⚡ Match à reprogrammé par la DOS.

***TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT PV. PRENNENT  
EFFET A COMPTER DU : 16 Février 2014***

**Secrétaire de Séance  
SARDI .M.**

**Le Président C.R.Q.D  
BENZERDJEB .A.**